



REGLEMENT

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES 2024

Département de la Charente Maritime

17 mars 2023

Golf de Rochefort Océan
Épreuve comptant pour le
Mérite Jeunes

7 avril 2023

Golf de Royan

5 mai 2023

Golf de Saintes

26 mai 2023

Golf de La Prée La
Rochelle

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement particulier complète les règlements généraux du Vade-mecum 2022. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

I – 1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être de nationalité française.
- Être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du Département de la Charente Maritime.
- Être à jour du Droit de Jeu Fédéral pour les joueuses et joueurs de 1^{ère} Série (sous les 36,4 d'index).
- Avoir envoyé avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

I – 2) Index et Catégorie :

Les joueurs (ses) devront répondre aux catégories d'âge et quotas ci-dessous :

| CATEGORIE 2022 | ANNEES de NAISSANCE | GARCONS | | FILLES | | Nombre TOTAL |
|--|------------------------|-------------------------|-------------------|--------|-------------------|----------------------|
| | | Niveau | Index* | | Index* | |
| CADETTES/CADETS | 2006-2007 | Drapeau d'Or | Max 36 | | Max 36 | |
| MINIMES | 2008-2009 | Drapeau d'or | 53,9 | | 53,9 | Pas de Limitation |
| BENJAMINS | 2010-2011 | Drapeau d'or | 53,9 | | 53,9 | Pas de Limitation |
| U 12 | 2012 et après | Drapeau d'Or | 53,9 | | 53,9 | Pas de Limitation |
| U10 sélection Départemental | 2014 et après | | Niveau drapeau | | Niveau Drapeau | |

* Index = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.



II – FORME DE JEU

II – 1) Distances de Jeu

Les distances de jeu seront celles préconisées § 3.6-4 du Vade-mecum ; elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques et en fonction des particularités de chaque terrain, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.

II – 2) Forme de jeu :

Pour chaque épreuve :

Score maximum pour toutes les catégories et séries

1^{ère} série : Les jeunes sous les 36,4 d'index joueront en score maximum (à 9 coups, si la balle n'est pas dans le trou, je ramasse ma balle et je marque 10 sur la carte) des repères de départ de leurs catégories d'âge.

2^{ème} série : Les jeunes à partir de 36,5 d'index joueront en score maximum (à 9 coups, si la balle n'est pas dans le trou, je ramasse ma balle et je marque 10 sur la carte). Ils joueront d'un repère de départ avancé par rapport à leur catégorie d'âge (un minime jouera donc des jaunes et non des blancs, et une benjamine jouera des violets et non des rouges).

Il y aura une remise des prix à l'issue des 4 tours pour délivrer le titre de championne et champion départemental dans les catégories Cadettes/Cadets, Minimes, Benjamins F et G, et U12 F et G.

Pour la série spécifique U10, pas de titre de championne ou champion départemental, les repères de départs n'étant pas homogènes, et les niveaux drapeau pouvant évoluer entre les tours de championnat. Le but est de les faire jouer.

Classement par points en brut par sexe et catégorie d'âges séparés.

Une reconnaissance pourra être faite à tarif préférentiel de 15 €, le mercredi ou le samedi précédent l'épreuve, **en prenant le soin d'appeler le golf au préalable afin de réserver un départ au moins 5 jours avant la venue des enfants et de venir se présenter à l'accueil du golf le jour j. Une seule reconnaissance sera possible par jeune.**

Un très grand merci aux 4 golfs de Saintes, Royan, Rochefort Océan et La Prée La Rochelle de nous accueillir.

II – 3) Classement :

II-3.1) Individuel

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous. Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 60 points ; 4^{ème} 50 points ; 5^{ème} 40 points = (60+50+40) / 3 = 50 points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.



| Place | Points | |
|----------------------|---------|--------|
| | Garçons | Filles |
| 1 ^{er} | 100 | 100 |
| 2 ^{ème} | 80 | 80 |
| 3 ^{ème} | 60 | 60 |
| 4 ^{ème} | 50 | 50 |
| 5 ^{ème} | 40 | 40 |
| 6 ^{ème} | 30 | 30 |
| 7 ^{ème} | 20 | 20 |
| 8-10 ^{ème} | 10 | 10 |
| 11-15 ^{ème} | 5 | 0 |

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 4 championnats départementaux. Les joueurs n'ayant participé qu'à une ou deux épreuves seront classés avec les seuls points obtenus.

Pour la 1^{ère} place, si après le classement en point l'égalité persistait, les joueurs seront départagés par un play off sur le trou numéro 1. Ou si ce play off ne pouvait avoir lieu, en comparant la meilleure carte des 4 tours, puis la carte non prise en compte, puis la 2^{ème} meilleure carte des 3 tours, etc...

III – ENGAGEMENT

III – 1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites** :

Les joueurs doivent s'inscrire par l'intermédiaire des Clubs auprès de la Commission sportive du Comité Départemental par mail à ppetitdub@hotmail.com, minimum **une semaine avant la date de compétition** et selon le fichier excel d'inscription du département envoyé aux clubs.

Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.

III – 2) Forfaits :

Tout forfait non notifié au plus tard 48h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

IV – 1) Calendrier

Voir en-tête du Règlement

IV – 2) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves s'appliquent, à savoir :

- Epreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean, ni jogging, ni tee shirt) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).



- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- U12 : Les joueurs U12 n'ont pas le droit de porter leur sac sur le dos. Il leur sera fait obligation d'utiliser un chariot.
- L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée (Pénalité : 1^{ère} infraction = pénalité générale ; 2^{ème} infraction = disqualification).
Les distances des 50m, 90m, 135m à l'entrée du green, seront matérialisés, dans la mesure du possible, sur le parcours.
- *Les parents et accompagnateurs ne pourront suivre les joueurs qu'à une distance raisonnable, les conseils étant interdits.*
- *Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « suiveurs de partie ». Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf. § 1.2.2-4 Vademecum 2022)*
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

IV – 3) Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental.

Les résultats seront envoyés aux clubs de licence des joueurs et mis en ligne sur le site du Comité départemental.

IV – 4) Départs :

Les départs se font par séries et catégories d'âges décroissantes (U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index (1^{ère} épreuve, puis dans l'ordre du classement pour la 2^{ème} et 3^{ème} épreuve).

Ils seront envoyés aux clubs et publiés sur le site du Comité départemental.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dernier tour de cette épreuve et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Départemental de la Charente Maritime.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés, les premiers recevront le titre de Champion Départemental.

VI – COMITE DE L'EPREUVE

La composition du comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel. Elle comportera au minimum :

- Un représentant du Comité Départemental
- L'arbitre désigné pour l'épreuve
- Un représentant du golf recevant

Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.